

Exécutez et supervisez en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique dans des locaux ou emplacements réservés aux électriciens, permettre à l'employeur la délivrance de l'habilitation électrique Bo-Ho-HoV Chargé de chantier.

Nature de l'action :

- Acquisition des compétences

Personnel concerné :

- Personnel non-électricien, exécutant de travaux d'ordre non électrique.

Pré requis :

- Aucun

Effectif :

- 1 à 10 participants

Lieux :

- Intra entreprise – sur site
- Inter entreprise – salle de formation

Durée :

- 1 jour – 07 heures

Mode évaluation :

Un questionnaire d'évaluation de la satisfaction est complété par chaque stagiaire en fin de formation

Sanction de la formation :

- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.
- Avis après habilitation sur le niveau concerné

Objectifs pédagogiques :

1. Identifier les acteurs concernés
2. Identifier les risques et prendre les mesures de sécurité lors des opérations
3. Assurer la surveillance du chantier vis-à-vis du risque électrique
4. Identifier, vérifier, utiliser le matériel et l'outillage approprié
5. Appliquer les consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie d'origine électrique.

Méthodes pédagogiques :

1. Participatif
2. Mise en situation sur cas concret

Programme :

Les différentes grandeurs électriques

Les effets du courant électrique sur le corps humain

Identifier et nommer les différents domaines de tension

Être capable de décrire les principes de l'habilitation électrique

Les équipements de protection collective et leur fonction

Les opérations dans l'environnement

Pieces nues sous tension en champ libre

Canalisations isolées

Rôle et compétences des différents acteurs dans l'environnement

Les documents écrits

La conduite à tenir en cas d'accident corporel et en cas d'incendie d'origine électrique

Equipe pédagogique :

Formateurs spécialistes du domaine, titulaires du certificat de « Formateur en Sécurité Incendie », intervenant pour l'organisme de formation habilité BFP (références sur demande).

Délais d'accès :

Un délai minimal de quinze jours est nécessaire entre la demande et le début de la formation (estimation) selon le nombre de stagiaires

Accessibilité :

Conformité réglementaire de l'accès aux personnes en mobilité réduite.

Durée de validité :

3 ans

Tarifs:

<https://bazus-formationpro.fr/contact>

Modalités de financement :

Plusieurs modes de financement vous permettent d'accéder à nos formations en tant que salarié via votre entreprise ou en tant que particulier. Pour en savoir plus, merci de nous contacter.

Contact :

M. Guillaume BAZUS - contact@bazus-formationpro.fr – 06.79.74.49.19